

Médiation de la consommation

___ Conformément aux dispositions de l'article L.611 à L.616 et R.612 à R.616 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Pour toutes réclamations, veuillez-vous rapprocher de votre gérant : LE POITTEVIN Christophe.

Si toutefois, vous ne trouvez pas un accord satisfaisant, les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Sas Médiation Solution, 222, chemin de la Bergerie – 01800 Saint Jean de Niois.

Tél : 04 82 53 93 06

Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>